

CHAPITRE VI

JEAN II

(1406-1454)

Quand Henri III termina sa courte carrière le 25 décembre 1406, il laissa la couronne à un enfant de vingt-deux mois qui fut Jean II : par un testament rédigé la veille de sa mort il avait institué un conseil de régence, où sa femme Catherine de Lancastre et son frère D. Fernando occupaient les premières places¹. Sous ce nouveau régime, la politique extérieure de la Castille ne fut point modifiée et on demeura fidèle au principe de l'alliance avec la France. Le 24 avril 1408² à Paris, Charles VI nomma les ambassadeurs chargés de renouveler les traités précédemment conclus : c'étaient Gérard du Puy, évêque de Saint-Flour, Guillaume de Montrevel dit l'Hermitte, Pierre Troussel, archidiacre de Paris, maître des requêtes de l'hôtel, Robert de Braquemont, sire de Graville, et un secrétaire maître Jean Huon, archidiacre d'Avalon. Ils rédigèrent avec les représentants du roi de Castille le 7 décembre de la même année à Valladolid³, un

1. *Crónica de D. Enrique III*, éd. cit., p. 264, col. 2 et infra.

2. Rymer, *Fœdera*, éd. cit., t. IV, part. I, p. 146. Arch. nat., J. 604, n° 76 bis.

3. Rymer, *Ibidem*, t. IV, part. I, p. 145, pièce just. n° 54. L'infant D. Fernando était le second fils de Jean I, roi de Castille, et de D^a Leonor (fille de Pierre IV, roi d'Aragon). Désigné par le testament de son frère Henri III pour exercer la régence conjointement avec Catherine de Lancastre pendant la minorité de Jean II, il s'acquitta de cette mission avec constance et désintéressement ; il se signala par de brillants succès contre les Maures à qui il enleva la forte place d'Antequera. Martin, roi d'Aragon, étant décédé sans postérité, D. Fernando fut appelé à lui succéder en 1412. Mais il mourut bientôt après, en 1416, à l'âge de 34 ans. (Cf. Fernan Perez de Guzman, *Generaciones y semblanzas*, éd. cit., p. 700. et Florez, *op. cit.*, II, p. 694 et infra).

instrument qu'approuvèrent Jean II, la reine-mère et D. Fernando, et dont les articles ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui avaient été faits antérieurement. Les deux princes s'engageaient à se défendre mutuellement contre leurs ennemis et en particulier contre l'Angleterre. Dix jours après que la déclaration de guerre lui aura été officiellement notifiée, le roi de Castille promettait de fournir des galées, des nefes et des hommes d'armes aux frais du roi de France ; le nombre n'en était pas déterminé. Les capitaines espagnols devaient prêter serment de servir loyalement ; en outre, les sujets de Jean pouvaient prendre librement du service dans les armées françaises¹. Le roi de Castille s'engageait à ne conclure ni traité de paix ni accord quelconque sans le consentement exprès de son allié ; celui-ci était, au contraire, autorisé à négocier avec ses adversaires des trêves d'une durée d'un an ; il devait seulement y faire comprendre Jean II et l'en avertir ; mais l'approbation de ce prince, était nécessaire pour la prolongation des dites trêves. Il restait convenu que les villes, châteaux ou places fortes conquises par les Espagnols sur les Anglais seraient remises au roi de France ou à ses mandataires ; quant aux biens meubles, ils deviendraient suivant la coutume la propriété de celui qui les aurait pris. Le cas où le roi d'Angleterre, son fils, un prince de son sang, quelque autre souverain, un duc ou un comte ennemi de la France serait capturé, était prévu : son sort serait réglé par un accord spécial ; tout captif de moindre importance appartiendrait à celui qui l'aurait fait prisonnier. Le traité fut juré sur les évangiles, en présence de la reine, de l'infant D. Fernando et des ambassadeurs français, par Jean II qui promit de l'observer sous obligation de tous ses biens et sous peine de cent mille marcs d'or. Bien que les archives, ni les chroniques ne nous en aient conservé aucune trace, il est certain que Charles VI ratifia à son tour le pacte d'alliance, ainsi que l'exigeait un usage constamment suivi.

En 1409², Louis II, duc de Bourbon, et le comte de Clermont

1. Un grand nombre de Castillans profitèrent de cette permission dans le courant du xv^e siècle. Rodrigue de Villandrando est le type le mieux connu de ces soldats d'aventure.

2. *Crónica del Rey D. Juan segundo*, imprimée dans les *Crónicas de las Reyes de Castilla*, éd. cit., t. II, p. 314.

envoyèrent un messenger aux régents, offrant leurs services dans la guerre contre les Maures : ils proposaient de venir à leurs frais combattre pendant six mois avec mille hommes d'armes et deux mille archers chacun, et ajoutant qu'ils avaient l'intention de prendre la route de mer, ils priaient la reine et D. Fernando de leur faire connaître leurs desseins. Ceux-ci remercièrent les deux princes français de leur bonne volonté, mais répondirent que les opérations militaires seraient suspendues pour cette année, à cause d'une grande disette survenue en Andalousie, et qu'en conséquence une trêve avait été accordée aux infidèles ; dès que la guerre reprendrait, ils ne manqueraient pas d'avertir le duc de Bourbon et le comte de Clermont. En 1410, en effet, D. Fernando attaqua les musulmans, mit le siège devant la forte place d'Antequera¹ et remporta sur le roi de Grenade des succès éclatants : le régent prit soin d'informer Charles VI de sa victoire², mais il ne semble pas qu'aucun prince français ait pris part à l'expédition, sauf le second fils du comte de Foix qui vint recevoir la chevalerie des mains de l'infant³.

Un chevalier que le chroniqueur espagnol appelle « Jean de Ortega » arriva en Castille dans le courant de l'année 1411 ; il apportait au nom du roi de France à Jean II un très riche collier pesant dix marcs d'or, orné de perles, de rubis et de diamants d'un grand prix ; l'Infant était gratifié d'une paix (*portapaz*) du poids de quinze marcs d'or merveilleusement travaillée, autour de laquelle quatre rubis, treize saphirs, soixante-six grosses perles rondes et quatre camées étaient incrustés, d'une tapisserie française brodée d'or où l'on voyait représentée l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem au moment où le peuple jeta sur son passage des branches de rameaux. Ces cadeaux furent reçus avec joie par toute la famille royale ; on remit au messenger pour son maître des lettres de remerciement, et on lui donna des chevaux, des mules, de la vaisselle d'argent et des étoffes de soie⁴. Quatre mois après, pour répondre à cette courtoisie, on envoya à Charles VI, au nom de Jean, vingt chevaux richement harnachés ; douze

1. Antequera, prov. de Málaga.

2. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. cit., t. IV, p. 333.

3. *Crónica*, éd. cit., p. 328, col. 2.

4. *Ibidem*, p. 339.

faucons dont les chaperons étaient garnis de perles, de rubis, de grelots et de clous d'or ; en outre beaucoup de cuirs ornés et de tapis, car ce sont choses qu'on n'a point en France, dit le chroniqueur « porque es cosa que en Francia nõ se han » ; enfin des animaux qui par leur étrangeté devaient exciter au delà des Pyrénées une vive curiosité, un lion et une lionne avec de beaux colliers d'or, deux autruches et deux défenses d'éléphant, « los mayores que jamas hombre vido », et qui avaient été données au roi par le bey de Tunis. De son côté, l'Infant fit présent au roi de France de douze chevaux de selle, grands et superbement harnachés, de dix chiens dogues avec deux femelles attachés par des laisses de soie artistement ouvrées¹.

Cependant, la paix avait été conclue entre la Castille et le Portugal. Charles VI, prié suivant la teneur de l'alliance d'y donner son approbation, déclara à Paris le 15 juillet 1411 qu'il désirait que son frère Jean II vécût « paisiblement et en bonne tranquillité et afin qu'il puist plus aisément subjuguer et destruire lesdiz Mores et Sarrazins et autres ennemis de la foy catholique..... » et qu'en conséquence il avait consenti à approuver l'accord des deux princes « pourveu toutes voies que la dicte paix et accord ayent esté et soyent sanz préjudice des aliances et confédérations que nous et nosdiz prédécesseurs avons eu et avons pour nous et nosdiz royaume et subgiez avecques nostre dit frere et ses diz royaumes et subgiez et ycelles aliances demeurans tousjours en leur force et vertu² ».

La Castille fournit un certain nombre de navires, lorsqu'en 1416 le connétable d'Armagnac, qui était le véritable chef du gouvernement, forma le projet de reprendre Harfleur aux Anglais. Une flotte, composée de vaisseaux génois et espagnols à la solde de la France, croisait devant le port afin d'empêcher que la ville fût secourue. Henry V envoya une armée navale sous les ordres du duc de Bedford ; un combat était imminent, le vicomte de Narbonne, chef du parti français

1. *Crónica*, éd. cit., pp. 339-340.

2. Arch. nat., J. 604, n° 77, pièce just. n° 55. C'est à peine si le chroniqueur de Jean II parle de cet accord avec le Portugal : il n'en connut pas les conditions et dit à ce propos : « E la conclusion que en esto se tomo nõ se hallo en escrito » (*Crónica*, éd. cit., p. 335, col. 2). Le texte de ce traité a été publié par Leibniz (*Codex diplomaticus*, pp. 290-305.)

s'y préparait, lorsque la veille de l'Assomption, à la vue des forces ennemies, les navires castillans évitèrent le combat et se retirèrent. Ce n'étaient, il est vrai, que des barques de pêche mal armées ; néanmoins, au rapport du Religieux de Saint-Denis, ce mouvement de retraite eut pour effet de démoraliser le contingent gènois qui ne put subir le choc des Anglais¹.

Henry V chercha, au début de l'année 1417, à rompre l'accord franco-castillan². Mais il n'y réussit pas ; nous constatons, au contraire, qu'en 1418 Charles VI sollicitait de son allié un nouveau secours maritime. Mais, ses envoyés, Jean Dangennes, chevalier, et Guillaume de Quiefdeville, licenciés-lois, arrivèrent en Castille au moment où la reine régente venait de mourir : or, le roi n'était pas majeur, et son tuteur l'infant D. Fernando avait été choisi comme souverain par les Aragonais en 1412. On peut imaginer facilement la confusion qui régnait par tout le royaume, car il n'y avait pour lors aucune autorité capable de prendre une décision. On fit valoir aux envoyés français que personne ne pouvait leur donner réponse et qu'ils devaient attendre la réunion des Cortes³. Dans cette assemblée, qui se tint à la fin de 1418, Jean II exposa la demande du roi de France et l'appuya d'autant plus, que Henry V avait fait proclamer dans ses états la guerre contre la Castille⁴. Après de longues discussions, on décida que « doce monedas » seraient levées pour l'armement d'une flotte, mais on exigea du roi et des gens de son conseil le serment que cet argent ne serait employé à aucun autre usage qu'à aider Charles VI⁵. D'ailleurs, à ce moment, les navires de transport faisaient défaut plus encore que les vaisseaux de guerre. Il s'agissait, en effet, de conduire en France un contingent écossais. Cependant, la folie du roi avait augmenté à tel point, que son fils le dauphin, duc de Touraine, de Berry et comte de Poitou, avait pris en main le gouvernement ; c'est lui, qui de Montargis, le 22 mars 1419

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. cit., t. VI, pp. 34 et 36.

2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891, 6 vol. in-8°, t. I, p. 303.

3. *Crónica*, éd. cit., p. 375, col. 1.

4. *Ibidem*, p. 375, col. 2.

5. *Ibidem*, p. 376, col. 2.

(n. st.), délégua, pour se rendre à la cour de Jean II, son conseiller et maître d'hôtel Bertrand Campion, écuyer. Ce personnage devait, d'accord avec les deux ambassadeurs envoyés en Espagne l'année précédente, conclure avec le roi de Castille, les gens de son conseil, les princes, les marchands et patrons de navires telle convention qui semblerait propre à assurer au service de la France le nombre de vaisseaux nécessaires pour le transport des troupes écossaises. Ces délégués avaient tout pouvoir de jurer au nom du roi et du dauphin que les sommes déboursées seraient intégralement payées¹.

Pendant ce temps, Jean II apprenait que les Anglais s'étaient emparés de Rouen² et il manifesta le déplaisir que lui causait cette nouvelle. Quittant Madrid le 4 avril 1419, il se rendit à Ségovie. C'est là qu'arriva Bertrand Campion, le nouveau plénipotentiaire du dauphin ; avec Jean Dangennes et Guillaume de Quiefdeville, il entama les négociations, et le 28 juin, les conditions auxquelles la Castille prêterait son concours furent arrêtées. Les ambassadeurs avaient d'abord fait au roi un tableau de l'état de la France, en proie aux Anglais et à la guerre civile ; ils obtinrent quarante nefes armées, quatre mille marins et arbalétriers, deux cents hommes d'armes, trente capitaines et neuf chevaliers pendant trois mois ; chacun des vaisseaux devait jaugeer cent cinquante tonneaux, porter cinq hommes d'armes, cent arbalétriers et marins. Tous les frais étaient à la charge du roi de France ; cependant Jean II avançait les sommes nécessaires qui montaient à cent-dix-neuf mille quatre cents francs d'or ; les envoyés français en promettaient le remboursement au nom de leur maître. On convenait en outre que la flotte se dirigerait d'abord vers Belle-Isle, y resterait dix jours, puis ferait voile pour l'Écosse ou pour tout autre lieu désigné par le dauphin. S'il arrivait que la paix fût signée avec l'Angleterre avant que les vaisseaux eussent quitté l'Espagne, le roi de France ne serait tenu de payer que les dépenses déjà faites pour l'armement.

Ces grands préparatifs furent-ils commencés ? Les conditions semblèrent peut-être trop onéreuses, et il ne semble

1. Bibl. nat., ms. français 20977, pièce n° 227.

2. *Crónica*, éd. cit, p. 379, col. 1.

pas qu'aucune suite ait été donnée à ce projet. Notons seulement, en septembre 1419, une menace des Espagnols contre Bayonne; nous savons qu'Henry V s'en émut et donna des ordres pour assurer la défense de cette place¹. Constatons aussi, qu'en 1420, D. Diego de Añaya, archevêque de Séville, et D. Alonso de Pimentel, remplirent en France une mission dont l'objet ne nous est pas connu².

Les relations ne cessent point entre les deux cours, et le dauphin dans sa détresse cherche à s'appuyer sur son allié. D'Amboise, où il se trouvait en septembre 1421³, il envoie en Espagne messire Bertrand de Goulard, chevalier, et maître Guillaume de Quiefdeville. Nous possédons une copie des instructions qui leur furent données. Après la présentation de leurs lettres de créance et les salutations accoutumées, ils remercieront le roi de Castille du bon vouloir dont il a toujours fait preuve à l'égard de la France; ils le mettront ensuite au courant des événements survenus depuis la dernière ambassade, ils lui diront notamment que « le duc de Bretagne et son pays est déterminé servir mondit seigneur le Régent. » Jean II devra être informé aussi qu'on attend de nouveaux secours d'Écosse, et que les Anglais ont échoué dans une tentative qu'ils ont faite pour s'emparer de Vendôme. On le priera d'envoyer contre l'ennemi commun « aucune notable armée par terre, tout le plus tost que faire se pourra »; le dauphin désire que cette armée soit commandée par un des infants d'Aragon et à leur défaut par un duc ou un comte « homme notable, chevallereux et de qui mondit seigneur se puisse servir. » Les ambassadeurs verront en particulier chacun des infants et leur demanderont d'user de leur influence en faveur de la France. Ils solliciteront le roi de Castille d'avancer pendant six mois les fonds nécessaires à l'expédi-

1. De Beaucourt, *op. cit.*, t. I, p. 312.

2. *Crónica*, éd. cit., p. 382, col. 1.

3. Bibliothèque nationale, ms. latin 6024, fol. 12, pièce just. n° 56. Ces instructions ne portent pas de date d'année. L'historien de Charles VII les place en 1422. Il nous paraît plus exact de les rapporter à 1421. En effet, la pièce en question mentionne comme un événement récent le traité de Sablé qui est du 8 mai 1421. En outre, elle fut rédigée à Amboise où le dauphin résida en 1421 depuis août jusqu'à la fin de septembre: en 1422 au contraire il demeura à Bourges jusqu'au 26 septembre. C'est M. de Beaucourt lui-même qui nous l'apprend (*op. cit.*, t. I, pp. 232 et 240).

tion, en alléguant les charges énormes qui pèsent sur le royaume et en rappelant au besoin les services rendus jadis. S'ils en sont requis, ils laisseront entre les mains de Jean II une obligation par laquelle le dauphin s'engagerait à rembourser tous les frais. Ils demanderont également que le roi fasse signifier à ses sujets et alliés sa résolution d'aider le régent de tout son pouvoir contre les Anglais. Ils sonderont adroitement les conseillers du souverain castillan, pour savoir s'il lui plairait d'envoyer un clerc ou un gentilhomme « a aucunes citez, bonnes villes ou seigneuries de par deça pour notiffier sa dite intencion », et en cas de mauvaise réponse, de rébellion contre le régent ou d'appui prêté aux ennemis, s'il voudrait faire marcher contre ces villes une armée suffisante « sans les espargnier en aucune maniere. »

Cette ambassade ne produisit aucun résultat : Jean II était trop préoccupé de ses querelles avec les infants, ses cousins, et avec le roi d'Aragon, pour pouvoir mettre une armée au service de son allié.

Le dauphin ayant appris, le 27 octobre 1422, la mort de son père, ne tarda pas à notifier son avènement au roi de Castille, car le 28 novembre suivant, à Mehun-sur-Yèvre, il désignait les personnages qui devaient se rendre en Espagne : c'étaient Jacques Gélou, archevêque de Tours, Guillaume Bataille, chevalier et chambellan, et maître Guillaume de Quiefdeville¹. Nous savons par les instructions qui furent rédigées à leur intention² qu'ils devaient remettre au roi, aux infants et à divers conseillers des lettres de leur maître. Ils annonceront le décès de Charles VI et ils exprimeront le désir qui anime le nouveau souverain de conserver l'amitié qui unit depuis si longtemps les deux couronnes, et de renouveler les traités d'alliance. Ils sont munis à cet effet de pleins pouvoirs, mais comme il a été impossible de retrouver le texte des pactes précédemment conclus, on leur prescrit d'en demander communication dès leur arrivée en Espagne. Ils notifieront ensuite à Jean l'intention qu'a Charles VII de faire au printemps prochain un vigoureux effort pour chasser les Anglais, c'est pourquoi « il requiert tous ses aliez, entre lesquels ledit Roy de Castille est le premier et principal. » Une flotte, surtout,

1. Bibl. nat., ms. lat. 6024, fol. 15 r^o.

2. *Ibidem*, fol. 13-15.

fait défaut au roi de France, aussi prie-t-il son allié de lui envoyer « dix galées frettées et souldoiées » pour les mois d'avril à septembre de l'année suivante, s'engageant à fournir les vivres nécessaires. S'il était impossible que ces navires fussent prêts pour avril, les ambassadeurs devront essayer de les obtenir pour la fin de mai ou la mi-juin : plus tard leur secours deviendrait inutile. Les envoyés de Charles VII demanderont que la flotte soit placée sous le commandement de « aucun notable chevalier, bon homme d'armes et qui ait usité la guerre, lequel ait expres commandement de faire tout ce que le Roy lui commandera par deça. » L'argent dépensé par Jean pour les galées, lui sera remboursé ; les ambassadeurs ont plein pouvoir de faire à ce sujet une « obligation..... telle que ledit Roy et son conseil en devons estre contens ». On priera aussi ce prince de publier dans ses états le renouvellement des alliances et d'annoncer que « son intencion est de aidier au Roy de tout son povoir a rebouter et mettre hors du royaume de France les Anglois dessusdits, communs adversaires et anciens ennemis des deux royaumes. » On insinuera aux conseillers de Jean II qui paraîtront le mieux disposés, que Charles VII verrait avec plaisir les Espagnols faire au printemps prochain une tentative contre Bayonne et la Gascogne, « en remonstrant comme legierement se puet faire tant sont leurs prouchains voisins que pour le petit païs que la tiennent lesdits Anglois et la petite puissance qu'ilz y ont. » Ce mouvement serait naturellement favorisé par les « gens du païs de Guienne es mettes de France [qui] donnent ausdits ennemis moult a besoingnier de leur costé. » Un secours n'aura pas le temps d'arriver d'Angleterre, surtout s'il s'y élève des troubles, comme c'est probable, par suite de la mort de Henry V. Si le principe de cette opération militaire était accepté, on prierait le roi de Castille de faire l'avance des fonds, en lui promettant qu'il serait remboursé comme pour la flotte. Les ambassadeurs exprimeront le déplaisir éprouvé par leur maître à la nouvelle des rebellions qui ont éclaté en Castille. Charles VII a su que l'infant D. Enrique a été mis en prison¹ : il charge ses

1. L'infant D. Enrique fut emprisonné à Madrid le 13 juin 1422 (V. *Crónica*, éd. cit., pp. 415 et 416). C'était le troisième fils de D. Fernando de Castille qui devint roi d'Aragon en 1412 et de D^a Leonor Urraca de

envoyés d'examiner « se ilz pourroient prouffiter a sa delivrance, et au mieulx qu'ilz pourront, s'y emploieront » ; mais la plus grande prudence leur est recommandée à ce sujet, ils n'agiront que s'ils trouvent « la chose disposée à ce, sans pour ce acquérir ennemis et que ce ne soit ou feust préjudiciable à leur dite ambassade. » Enfin, si malgré leurs efforts ils ne pouvaient obtenir de secours du roi ni des princes, ils devraient chercher à enrôler en Espagne pour le service de leur souverain six cents hommes d'armes et deux mille hommes de trait.

Les instructions que nous venons d'analyser ne servirent point; l'archevêque de Tours et ses compagnons ne partirent pas pour la Castille. M. de Beaucourt a remarqué avec raison, que dans la suite, le roi de France s'excusa de n'avoir envoyé aucune ambassade à son allié depuis la mort de son père¹. Nous trouvons, en effet, à la date du 28 mars 1426, d'autres instructions destinées à Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, au vicomte de Carmaing et à maître Guillaume de Quiefdeville qu'on charge d'une mission auprès de Jean II². Après les salutations d'usage, ils informeront ce prince « de l'estat et bonne prospérité du Roy et de la Royne et de monseigneur le daulphin et des seigneurs de son sang », puis ils diront que le duc de Bretagne et ses frères se sont rangés au parti royal ainsi que Charles de Bourbon, le comte de Foix, le sire d'Albret, les comtes de Comminges et d'Astarac, que le plus grand désir de Charles VII est de se réconcilier avec le duc de Bourgogne, que les ducs de Savoie et de Bretagne s'emploient activement à amener un accord, les chances de succès paraissant d'autant plus grandes, que la mésintelligence a éclaté entre Philippe le Bon et le duc de Gloucester. Ensuite, s'il semble aux ambassadeurs que « mestier soit, excuseront le Roy que plus tost n'a envoyé devers ledit Roy de Castille puis la mort de son feu

Castille, connue sous le nom de « la rica hembra ». Il fut grand maître de Santiago, et épousa d'abord D^a Catalina, fille de Henri III, puis D^a Beatriz Pimentel, fille du comte de Benavente (Florez, *op. cit.*, t. II, p. 695).

1. De Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 312.

2. Ms. lat. 6024, fol. 26-28, pièce just. n° 57. Charles VII recommande ses ambassadeurs à la bienveillance de D. Fadrique, duc d'Arjona (*Ibidem*, fol. 21), pièce just. n° 58.

pere, que Dieu pardoint! et principalement pour les grans affaires qu'il a eus pour le fait des communs adversaires de France et de Castille, les Engloys, qui occupent grant partie de son royaume, comme scet ledit Roy de Castille. » Charles VII envoie ses délégués aussitôt qu'il le peut pour renouveler les alliances anciennes. Ceux-ci avertiront Jean II que leur maître compte, au printemps suivant, reprendre l'offensive contre l'Angleterre, et le prieront de fournir un secours de deux mille hommes d'armes dont deux ou trois cents équipés à la genette. Si ce nombre semble trop considérable, ils demanderont qu'on en accorde cinq ou six cents le plus tôt possible. Pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour avril 1427, on aurait besoin de deux ou trois mille soldats. Si le roi de Castille offrait des vaisseaux, on les accepterait, et les envoyés engageraient leur souverain pour le remboursement des sommes avancées.

La mission se mit en route, mais deux de ses membres, l'évêque de Béziers et le vicomte de Carmaing tombèrent malades à Montpellier. Dans cette ville, se tenait alors une réunion des États de Languedoc à laquelle assistaient, au nom du roi, le comte de Foix et l'évêque de Laon. Ceux-ci ordonnèrent à Quiefdeville, le seul des ambassadeurs qui fût valide, de poursuivre son voyage et de se conformer aux instructions que ses collègues et lui avaient reçues. Il se rendit donc auprès de Jean II qui chargea les docteurs Peri Yañez et Diego Rodriguez de lui répondre. Le roi de Castille agréait les excuses de l'évêque de Béziers et du vicomte de Carmaing; quant au secours demandé, il l'enverrait et un plus grand encore, s'il se pouvait, au roi de France « aussi volontiers comme a son propre frere charnel, toutesfoiz, veu les manieres estans en Castille et les divisions passées lesquelles ne sont pas encore de touz poins passifiées et aussi que le roy de Castille a levé grant argent sur son peuple », il était incapable de rien accorder pour le moment; mais, s'il plaisait à Dieu que les troubles de son royaume cessassent, « il feroit son loyal povoir de secourir sondit frere le Roy de France¹ ».

N'ayant donc obtenu que des promesses pour l'avenir, Quiefdeville rentra en France, et rapporta à son maître de bonnes nouvelles de la santé de Jean II, de sa femme et de

1. Ms. lat. 6024, fol. 26-28.

son fils. Charles VII en « fu bien joieux », ainsi que d'apprendre les dispositions favorables de son allié. Mais, comme les secours effectifs lui faisaient grandement défaut, il renouvela ses demandes en 1428. Il renvoya auprès du roi d'Espagne Guillaume de Quiefdeville qu'il donna cette fois pour collègue à l'évêque de Tulle, Jean de Cluys¹. Il les chargea de dire à Jean II que les Anglais continuaient la guerre, et qu'en juillet de l'année précédente, ils avaient été obligés de lever le siège de Montargis, après avoir subi une grave défaite. Les ambassadeurs devaient l'informer également que le duc de Bretagne s'était jeté de nouveau dans le parti ennemi et cherchait à y entraîner les seigneurs bretons, mais que la dame de Laval, le sire de Retz, le vicomte de Rohan et l'évêque de Saint-Malo continuaient à tenir pour la France. Sans la défection de Jean V, Charles VII aurait pu, après la victoire de Montargis, recouvrer une grande partie du pays occupé par les Anglais. Il priait son allié de lui donner « conseil, confort et aide », d'envoyer l'année suivante deux ou trois mille « nobles de son païs et aussi arbalestriers et pavoisiez jusques au nombre de v ou vi^m », s'engageant à payer tous les frais.

L'évêque de Tulle et Guillaume de Quiefdeville reçurent un supplément d'instructions, relatif aux mesures à prendre pour punir la défection du duc de Bretagne et l'empêcher de nuire à la cause royale². Charles VII demandait à son allié

1. Leurs pouvoirs sont datés de Loches, 28 juin 1428 (ms. latin 6024, fol. 25, pièce just. n° 59). Charles VII prenait soin de recommander ses ambassadeurs à l'infant d'Aragon D. Pedro (*Ibid.*, fol. 29), cinquième fils de D. Fernando, roi d'Aragon, et de D^a Leonor Urraca de Castille, mort sans postérité. Il écrivait également dans le même but à D. Fadrique, duc d'Arjona et comte de Trastamara (*Ibid.*, fol. 30). Ce prince était fils de D. Pedro, personnage peu connu, et petit-fils de ce D. Fadrique, seigneur de Haro, grand-maitre de Santiago qui fut assassiné en 1358 à l'Alcazar de Séville par ordre de son frère naturel Pierre le Cruel : il descendait par conséquent d'Alphonse XI et de D^a Leonor de Guzman. D. Fadrique reçut en 1423 la seigneurie d'Arjona (prov. Jaen, dist. jud. d'Andujar) avec le titre de duc, après la confiscation des biens du connétable D. Ruy Lopez Davalos (cf. *Crónica de D. Juan II*, éd. cit., p. 425, col. 1), et mourut en 1430. Le deuxième duc d'Arjona fut D. Fadrique d'Aragon, comte de Luna, fils du roi Martin d'Aragon. Après sa mort, la ville d'Arjona fut donnée à D. Alvaro de Luna. M. de Beaucourt a confondu tous ces personnages, et il identifie à tort (*op. cit.*, t. II, p. 392) D. Fadrique I, duc d'Arjona, avec le célèbre connétable de Castille, D. Alvaro de Luna.

2. Ms. lat. 6024 fol. 28, pièce just. n° 60.

une flotte de quarante ou cinquante navires « pour faire et porter guerre audit duc de Bretagne et ses subgez jusques a ce qu'il soit réduit et remis à l'obéissance dudit seigneur ». Au cas où l'on interrogerait les ambassadeurs sur le point de savoir si le roi de France a fait publier la guerre contre Jean V, ils répondront qu'il s'en est abstenu, de crainte qu'à la suite de cette déclaration, les seigneurs bretons du parti français ne l'abandonnassent. Si Jean II offrait d'engager le duc à revenir sur sa résolution, l'évêque de Tulle et son compagnon devaient refuser et insister pour l'envoi d'une flotte ; ils ajouteront que les navires castillans pourront se ravitailler à La Rochelle où Charles VII fera rassembler cent tonneaux de vin et deux cents de blé. Le roi d'Espagne sera requis en outre, de ne conclure avec le duc, ni trêve, ni accord quelconque, et de commencer les hostilités sans avertissement préalable. Si Jean n'accueillait pas cette dernière demande, les délégués français devraient obtenir au moins que la guerre ne fût point publiée contre les seigneurs bretons restés fidèles au roi.

Guillaume de Quieffeville mourut dans la péninsule au cours de cette mission¹ qui fut d'ailleurs infructueuse. Le roi de Castille était incapable de prêter à son allié la moindre assistance, car il était aux prises avec les plus graves difficultés intérieures. Il tenait du reste Charles VII au courant des événements dont son royaume était le théâtre. Nous possédons, en effet, la copie d'une demande adressée par ce prince au roi de France ; ce document n'est point daté, mais en rapprochant les faits qui y sont relatés du récit de la chronique, on peut l'attribuer à la fin de l'année 1429². Ce long mémoire débute par des protestations d'amitié : on y rappelle « les grant debtes, aliances et confédérations et bonne amour que tousjours a esté entre les glorieux Roys et magnifiques hostelz de Castille et de France ». Or, comme d'après ces alliances, les deux princes se doivent mutuellement aider, il est juste que Charles VII soit informé de ce qui se passe en Espagne. Suit alors un récit diffus des événements de l'année 1429, de la trahison de D. Diego Gomez de Sandoval, comte de Castro, des intrigues du roi de Navarre et de l'infant D.

1. Arch. nat., X^{2a} 21, fol. 134.

2. Bibl. nat., ms. lat. 5956^a, fol. 190. Cf. *Crónica de D. Juan II*, éd. cit., p. 450 et infra.

Enrique, des efforts tentés par ces deux princes pour entrer en Castille malgré les ordres de Juan II. L'ingratitude dont ils payent les bienfaits qu'ils ont reçus, est particulièrement signalée à Charles VII ; le roi d'Aragon soutient les révoltés et pourtant il a épousé la sœur du roi de Castille avec deux cent mille doubles d'or de dot, « qui fut le plus grant douaire fait et constitué jusques alors en noz diz royaumes en semblable cas, lequel il receut entierement et le despendit et gasta a son plaisir par telle maniere qu'il nous fut nécessité de commander à assigner par chascun an pour le maintenant de la dite Royne nostre suer, et lui faire autres aides pour soustenir son estat ». Jean rapporte les négociations qui eurent lieu, ainsi que l'invasion faite en Aragon et les ravages commis sur la frontière. Il prie Charles VII d'accepter la guerre contre la Navarre et l'Aragon, de la faire publier par tout son royaume et de commander spécialement au comte de Foix de ne prêter aucun secours aux ennemis de la Castille. Il a appris que le roi de Navarre avait envoyé en Angleterre son « alferez » afin de solliciter un secours ; lui-même y a délégué des ambassadeurs, chargés d'exposer son bon droit. Il en informe son allié pour qu'il ne prenne pas ombrage de cette démarche et « qu'il saiche comme nous entendons, que est raison, quel est le motif et entencion vive d'envoier nos ambaxadeurs audit Roy d'Angleterre ».

Le gouvernement de Henry VI crut trouver là une occasion favorable de rompre l'accord franco-castillan. Des ambassadeurs anglais se rendirent auprès de Jean II, en 1430, offrirent l'amitié de leur maître et proposèrent son appui contre l'Aragon et la Navarre. Le roi de Castille fut peut-être tenté d'accepter, mais il n'osa prendre une décision immédiate et renoncer à une politique presque séculaire : il fit bon accueil aux messagers, leur répliqua en termes assez vagues, promettant de répondre plus tard. Deux mois après, il fit dire au roi d'Angleterre qu'il le remerciait, qu'il désirait vivre avec lui en paix, mais qu'il ne pouvait songer à une alliance, car il était lié avec la France par des traités solennels que pour rien au monde il ne voudrait violer. Il protestait cependant de sa bonne volonté à intervenir pour négocier entre les adversaires un accord définitif ou au moins une trêve de six mois¹.

1. *Crónica*, éd. cit., p. 482, col. 1.

Par une dérogation aux usages jusqu'alors suivis, les pactes qui unissaient la France et la Castille n'avaient point été renouvelés depuis l'avènement de Charles VII. On s'aperçut sans doute de cet oubli, et dès qu'il en eut le loisir, ce prince, étant à Lyon le 28 juin 1434, chargea Denis Du Moulin, archevêque de Toulouse, Jean de Bonnav, sénéchal de Toulouse, Thierry Lecomte, chevalier, et le secrétaire Hervé du Fresnoy, de se rendre en Espagne afin de régulariser cette situation anormale¹. Quand Jean II apprit que les ambassadeurs étaient proches de Madrid, il envoya à leur rencontre son connétable, D. Alvaro de Luna, et tous les comtes, chevaliers et prélats qui se trouvaient à la cour ; ces personnages s'avancèrent jusqu'à une lieue de la ville, puis faisant cortège aux Français, ils les conduisirent à la résidence royale où on arriva à la tombée de la nuit². Le roi les reçut dans une salle de l'Alcazar, tendue de tapisseries et éclairée par des torches ; il était sur une haute estrade, abrité par un dais de velours cramoisi, et, à ses pieds, on voyait couché un grand lion apprivoisé, chose toute nouvelle pour les ambassadeurs et dont ils s'émerveillèrent fort. A leur entrée, le prince s'était levé, mais l'archevêque, effrayé par la présence du fauve, n'osait s'avancer. Il fallut que le roi lui dît d'approcher sans crainte ; il se décida enfin et Jean II l'embrassa ainsi que le sénéchal qui avait voulu d'abord baiser la main du souverain. On fit asseoir les délégués de Charles VII sur des escabeaux garnis de coussins de soie. Le roi demanda des nouvelles de son allié et de quelques-uns des grands seigneurs du royaume, après quoi il fit servir une collation qui, au dire du chroniqueur, fut « tal como convenia en sala de tan gran principe e de tales embaxadores ». L'archevêque et le sénéchal prièrent ensuite le souverain de vouloir bien fixer un jour où ils pourraient s'acquitter de leur mission : le mercredi suivant fut désigné. Ils vinrent ce jour-là au palais, et, en présence du roi, du

1. Arch. nat., J. 605, n° 79. Cette pièce contient le texte de l'alliance et le pouvoir des ambassadeurs. Thierry Lecomte n'arriva pas en Castille, car son nom ne figure pas parmi ceux des plénipotentiaires qui jurèrent l'observation du traité au nom de Charles VII. Le 20 novembre 1435, l'archevêque de Toulouse reconnaissait avoir reçu 1,200 livres moutons d'or pour son voyage qui avait duré six mois (Bibl. nat., ms. français 20977, pièce n° 238).

2. *Crónica*, éd. cit., p. 518.

connétable D. Alvaro de Luna¹, de D. Enrique de Villena², des comtes de Benavente et de Castañeda, de l'adelantado Pedro Manrique³, de l'archevêque de Tolède, D. Juan de Cerezuela et de D. Pedro de Castille, évêque d'Osma, Denis du Moulin exposa l'objet de son ambassade. Il montra les raisons pour lesquelles les deux princes se devaient mutuellement aider, il rappela la guerre anglaise et le besoin qu'avait le roi de France d'un secours effectif. Il parla longuement et très bien, dit le chroniqueur : « lo cual dixo por muchas palabras e muy bien dichas ». Jean II répondit qu'il prenait acte des requêtes qui lui étaient adressées, qu'il y réfléchirait et ferait connaître sous peu sa volonté. Le dimanche suivant, les délégués de Charles VII dînèrent à la table royale et furent traités avec magnificence. Ils soupèrent aussi chez le connétable et chez l'archevêque de Tolède. Le 20 janvier, le

1. Alvaro de Luna, connétable de Castille et grand-maitre de Santiago, est un des personnages les plus fameux du xv^e siècle espagnol. Fils naturel d'un seigneur aragonais, il fut amené à la cour en 1408 par son oncle D. Pedro de Luna, archevêque de Tolède, et fut le camarade d'enfance du roi Jean II. Après la condamnation de D. Ruy Lopez Dávalos, il obtint la connétablie et le comté de San-Esteban de Gormaz (prov. de Soria, dist. jud. de Burgo de Osma). Il prit sur son maître une influence considérable et gouverna réellement l'état. Les menées des grands forcèrent par deux fois le prince à se séparer de son favori : deux fois, D. Alvaro revint plus puissant. Jean II finit cependant par se lasser de ce joug : Alonso Perez de Vivero, contador mayor, ayant été assassiné en 1453, le connétable fut accusé d'être l'auteur du crime. Mis en jugement et condamné, il fut décapité à Valladolid le 5 juillet de la même année. (Cf. Fernan Perez de Guzman, *op. cit.*, p. 75, et la *Crónica de D. Alvaro de Luna*, édition de D. Josef Miguel de Flores, Madrid, 1784, in-4°).

2. D. Enrique de Villena était fils de D. Pedro et petit-fils de D. Alonso, marquis de Villena et duc de Gandia, premier connétable de Castille, qui avait épousé une fille naturelle du roi Henri II. C'est une des figures les plus originales de cette époque : homme d'étude, esprit curieux, il s'occupa de littérature et s'adonna aux sciences, négligeant complètement la politique et délaissant ses propres intérêts. Ami des poètes ses contemporains, il fut loué par le marquis de Santillana et Juan de Mena ; il s'acquitta d'autre part un mauvais renom, fut accusé de pratiquer l'astrologie et la sorcellerie. Après sa mort, survenue à la fin de 1434, Jean II ordonna que ses livres fussent examinés par Fray Lope de Barrientos, qui en fit brûler un certain nombre. (Cf. Fernan Perez de Guzman, *op. cit.*, p. 710 et *Crónica de D. Juan II*, éd. cit., p. 519.)

3. D. Pedro Manrique, quatrième du nom, huitième seigneur d'Amusco adelantado de Léon, appartenait à la famille des Manriques, sa mère était D^{ne} Juana de Mendoza. Il naquit en 1381 et mourut à Valladolid en 1440. (L. de Salazar y Castro, *Casa de Lara*, t. II, p. 11 et suiv.)

roi chargea D. Alvaro de Luna, D. Juan, archevêque de Séville, et D. Rodrigo, comte de Benavente, de renouveler les alliances avec la France et d'y apporter les modifications qui seraient jugées nécessaires¹. Le 29 janvier le traité fut rédigé, et le 31, Jean II, après avoir pris connaissance du texte, exprima sa ferme volonté de maintenir l'ancienne amitié, jura de mettre les articles du nouveau pacte en pratique et de fournir les secours qui y étaient stipulés². La mission de l'archevêque et du sénéchal de Toulouse était terminée : ils prirent congé du roi.

D. Juan Carrillo, archidiacre de Cuenca, fut chargé, le 31 janvier, de porter à Charles VII le texte du traité et de recevoir son serment de l'observer³ : on lui prescrivait en outre de requérir le roi de France de considérer comme sienne la guerre que la Castille soutenait alors contre l'Aragon et la Navarre, et de le prier de faire publier cette guerre par tout son royaume. En vertu de l'alliance, on lui demandait de commencer les hostilités à la prochaine fête de saint Jacques (25 juillet), date à laquelle expiraient les trêves conclues avec ces deux pays. Mais Charles, qui luttait encore pour chasser les envahisseurs, n'était point en état de soutenir Jean II et ne voulait pas se créer de nouveaux ennemis. Aussi, la requête présentée par l'archidiacre de Cuenca fut-elle éludée, mais on accompagna ce refus de protestations amicales : « doit présupposer ledit arcedyacre que le Roy aime le Roy d'Espagne et ses seigneuries devant touz autres Roys »⁴ ; mais on fait remarquer à l'envoyé de Castille que depuis trente ans la France est en guerre continuelle contre les ennemis intérieurs et extérieurs ; les revenus de la couronne en sont très diminués. Au contraire, le royaume de Jean II est en paix et « puissant tant de gent que de finance pour résister soit au roi d'Arragon et à Navarre ». Charles VII engage son allié à prolonger les trêves, et lui annonce que s'il persiste à recommencer la lutte, il ne pourra lui venir en aide, car une guerre nouvelle augmenterait les difficultés au milieu

1. Arch. nat., J. 604, n° 78.

2. Arch. nat., J. 604, n° 79 bis et n° 79.

3. Arch. nat., J. 604, n° 80, pièce just. n° 61.

4. Les réponses faites à l'archidiacre de Cuenca par ordre du roi de France sont transcrites dans le ms. latin 6024, fol. 32 et 33, pièce just. n° 62.

desquelles il se débat. Il rend justice au zèle déployé par D. Juan Carrillo au cours de sa mission, « et le Roy escripra au Roy d'Espagne du bon devoir que ledit arcedyacre a fait de toute son ambaxade ».

En 1436, ce fut un héraut de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, récemment réconcilié avec son suzerain, qui vint annoncer au roi de Castille que la ville de Paris naguère occupée par les Anglais était au pouvoir de Charles VII¹. A cause de l'amitié qu'il portait à son allié, Jean II témoigna une grande joie en apprenant cette nouvelle ; il fit présent au messenger d'une robe de velours cramoisi et de cent doubles.

Huit années se passèrent sans que nous trouvions trace de relations entre les cours de France et de Castille ; les deux rois sont absorbés, l'un par sa lutte contre l'Angleterre, l'autre par ses différends avec ses voisins et ses sujets. En 1444, Charles VII chargea le Dauphin et un chevalier espagnol à son service, D. Martin Enriquez, fils de D. Alfonso, comte de Gijon, de s'emparer de la personne de Jean IV, comte d'Armagnac². D. Martin exécuta l'ordre qu'il avait reçu, mais contrarié d'avoir à arrêter un seigneur qui avait servi en Castille et que Jean II avait gratifié des comtés de Cangas et de Tineo, il promit au comte d'Armagnac d'envoyer un messenger en Espagne pour informer le roi de ce qui se passait, et le prier d'intercéder auprès de Charles VII. Aussitôt que le souverain castillan apprit l'arrestation du comte et la confiscation de ses biens, il dépêcha auprès de son allié Diego de Valera³,

1. *Crónica*, éd. cit., p. 528.

2. Ce prince, allié des Anglais, avait voulu par un acte frauduleux s'emparer du comté de Comminges, légué au roi de France en 1443 par la comtesse Marguerite. Les chroniqueurs français appellent D. Martin Enriquez, Martin Garcie (V. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 195).

3. Diego de Valera, né à Cuenca, est un des historiens les plus connus du xve siècle ; il composa une chronique générale d'Espagne qu'il dédia à la reine Isabelle, et qui fut imprimée pour la première fois à Séville en 1482, puis un autre ouvrage beaucoup plus intéressant parce que l'auteur y rapporte des faits historiques dont il a été témoin, le *Memorial de diversas hazañas*, qui est une des sources historiques les plus importantes du règne de Henri IV. Diego de Valera fut chargé de diverses missions diplomatiques, notamment en Allemagne : au cours de ses voyages, il fréquentait les tournois et on lui doit une série de livres spéciaux sur les armes, les défis, la théorie du duel. D. Pascual de Gayangos lui a consacré un intéressant article, qui a été recueilli par Ochoa dans son *Antología española*, Paris, 1872, in-16.

pour le prier de mettre en liberté Jean IV et ses enfants. Avant de donner une réponse, Charles qui se trouvait à Nancy différa quarante jours. Enfin, il fit dire à l'ambassadeur espagnol que les torts du comte étaient tels qu'il ne pouvait lui pardonner sans danger. Mais Diego de Valera insista si bien que le roi de France, par considération pour Jean II, se relâcha quelque peu de sa sévérité première : il consentit à délivrer Jean IV à condition que le roi de Castille lui enverrait sa promesse scellée de son sceau d'attaquer lui-même le comte et de lui enlever ses domaines de Cangas et Tineo s'il se rendait à l'avenir coupable de quelque faute contre la couronne. Diego de Valera partit pour Carcassonne où Jean IV était détenu, le vit plusieurs fois et rentra en Espagne. Son maître, satisfait de la solution de cette affaire, voulait renvoyer immédiatement en France le même ambassadeur, afin de porter à Charles VII la promesse demandée ; mais D. Alvaro de Luna fit charger de ce soin un chevalier de sa maison, D. Alonso de Brigianos¹.

Au cours de la même année 1444, Jean Le Boursier et un certain Iñigo Darceo, sans doute un Espagnol établi en France, vinrent en Castille au moment où le roi venait de se soustraire à la captivité où le roi de Navarre et les infants rebelles le gardaient. Charles VII avait été informé de la situation de son allié, et, par ses lettres, lui offrait de travailler à sa délivrance. Ses envoyés étaient également chargés de notifier à Jean II qu'une trêve de deux ans avait été conclue à Tours, le 28 mai 1444, avec les Anglais, et de lui demander de l'accepter ; ils devaient aussi le consulter sur l'opportunité qu'il y aurait à signer une paix définitive. D. Alonso de Brigianos, qui portait à Charles la caution du comte d'Armagnac, et le même Iñigo Darceo, qui, comme on le voit, servait successivement d'intermédiaire aux deux princes, furent dépêchés en France afin de répondre au nom du roi de Castille. Ils devaient remercier le souverain français de l'offre qu'il avait faite de délivrer son allié, mais lui dire qu'actuellement « par la grace de Dieu », sa captivité est finie et qu'il est en « pléniaire livreté² ».

1. *Crónica*, éd. cit., pp. 618 et 619. A propos du comte d'Armagnac et des lettres d'abolition qui lui furent accordées, Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 104 et 105.

2. Ms. lat. 5956^a, fol. 138 et 139.

Jean II consent volontiers à la trêve; en ce qui concerne la paix définitive, il en a délibéré avec son conseil, et considérant « que la paix [qui] est chose principalement commandée par Nostre Seigneur, doit estre espécialment par touz loyaux chrestiens désirée et procurée comme celle par qui tant de services se font a Dieu et est commune utilité a tout le peuple chrestien, il lui semble qu'il se doit faire et de ce aura grant joye, prie affectueusement au Roy que ce qui traitté sera sur le fait de la dite paix, le vueille communiquer et notifier ». Il promet de son côté de tenir Charles VII au courant de ce qu'il fera avec les rois d'Aragon et de Navarre. Il se plaint de l'ingratitude de l'infant D. Enrique et insiste en faveur du comte d'Armagnac. En outre, craignant que le comte de Foix ne s'unisse au roi de Navarre pour lui faire la guerre, « laquelle chose seroit aller directement contre les aliances et confédérations jurées », il prie Charles VII de « deffendre estroitement et sur grosses paines a touz ses subgez et naturels », et particulièrement au comte de Foix, de donner aide ni « confort audit Roy de Navarre ne a ceulx de son party ».

Jean II étant devenu veuf en 1445 aurait désiré, si l'on en croit son chroniqueur, épouser une des filles du roi de France¹, mais le connétable D. Alvaro de Luna conclut pour son maître un mariage avec une princesse portugaise, et le roi, toujours faible, finit par y consentir, non sans manifester son déplaisir.

Pour la fin du règne de ce prince, nous ne possédons que le texte de diverses demandes adressées par Charles VII, et les réponses qui y furent données. On y sent percer une certaine aigreur, et les deux alliés ne se font pas faute de laisser échapper des récriminations.

Dans le courant de 1450, Gérard Le Boursier et Iñigo Darceo furent envoyés en Castille². Ils venaient de la part de leur maître prier le roi de vouloir bien déclarer, par une lettre scellée de son grand sceau, qu'il approuvait et considérait comme sienne la guerre faite aux Anglais par Charles pour reconquérir la Normandie et celle qu'il entreprendra pour

1. La *Crónica* (éd. cit., p. 633, col. 2) dit que Jean II aurait voulu pour femme « Madama Ragunda »; Charles VII eut en effet une fille du nom de Radegonde, mais elle mourut en 1444. C'est donc à une autre fille du roi de France que dut songer le roi de Castille.

2. Ms. latin 6024, fol. 61-65, pièces just. nos 63 et 64.

s'emparer de la Guyenne et des autres parties du royaume qui sont encore aux mains des ennemis. — Jean II répondit qu'il était très joyeux de savoir « la bonne victoire et conquête que par la grace Dieu ledit Roy de France son frere et alyé a eu contre les Anglois » et qu'il serait plus satisfait encore lorsqu'on lui annoncerait la reprise totale de la Guyenne; quant à ce qu'on demande de lui, il répliqua qu'il n'était point tenu par les traités de « faire telle acceptation ne donner pour ce lettres »; c'était d'ailleurs inutile puisque le texte de l'alliance dit expressément que « chacun des Roys doit avoir la guerre l'un de l'autre comme sienne propre ainsi que le Roy a eu et a pour propre la guerre de son dit frere contre lesdiz Anglois, selon qu'il est a tous notoire et l'expérience l'a ainsi monstre et le monstre ».

En second lieu, les envoyés de France demandèrent à Jean II d'ordonner à ses sujets de faire guerre aux Anglais et de leur nuire par tous les moyens possibles. — Le roi y consentit; mais il observait que la rupture de la trêve de 1444 ne lui avait point été notifiée en temps utile; il se plaignait de ce retard qui avait causé aux Castillans les plus graves dommages, attendu qu'ils commerçaient sous la sûreté de cette trêve et qu'ils avaient été fort maltraités par les Anglais; de ce chef, le roi de France leur devait des indemnités. Poursuivant ses récriminations, il rappelait qu'il n'avait obtenu aucun secours de son allié alors qu'il combattait les rois d'Aragon et de Navarre. Il vantait aussi le mérite qu'il avait eu de rester fidèle à l'amitié française, lorsque le roi d'Angleterre qui était « son prochain parent, comme chacun scet », lui offrit des forces considérables pour conquérir Grenade. Il réclamait enfin contre des taxes nouvelles imposées à ses sujets en France par l'argentier de Charles VII.

Gérard Le Boursier et son compagnon sollicitaient pour les négociants français des avantages analogues à ceux dont les marchands espagnols jouissaient dans le royaume. — Jean II répondit que ces privilèges avaient été octroyés aux Castillans très anciennement, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à la France et aussi afin de les détourner de l'Angleterre. Au reste, en Biscaye, où les Français se rendaient principalement, aucun impôt n'était prélevé sur eux.

On priaît aussi le roi d'Espagne d'apaiser la querelle qui avait éclaté entre ses sujets et les marchands d'Allemagne, querelle dont la conséquence était d'empêcher ces derniers de venir à La Rochelle, au grand détriment des intérêts français. On le requérait de défendre aux Castillans sous les peines les plus sévères de causer aucun dommage aux Allemands. — Jean II se borna à répliquer qu'il n'avait jamais entendu parler des disputes auxquelles il était fait allusion. Enfin, à la demande qu'on lui adressait d'armer des vaisseaux qui, réunis à ceux du roi de France et du duc de Bretagne, protégeraient les navires de commerce contre les Anglais, le prince promettait d'en délibérer. Le 24 août 1450, il annonçait à Charles VII qu'il envoyait vers lui Iñigo Darceo afin de l'entretenir de diverses questions relatives à D. Carlos, prince de Viana¹. Il est probable que cet Iñigo rapporta également en France les réponses de Jean II, réponses en grande partie évasives, — comme on l'a vu, — et qui ne furent point jugées satisfaisantes. Aussi, crut-on utile d'insister, et de ne pas laisser passer sans y répliquer certaines allégations du roi de Castille².

Les délégués français justifèrent d'abord la reprise des hostilités contre les Anglais; ceux-ci, loin d'observer les trêves, les ont constamment violées. Il est vrai que le traité n'oblige point Jean II à donner la lettre qu'on lui demande, mais c'est une chose très naturelle entre alliés. — Sur ce point, les ambassadeurs eurent gain de cause, mais le souverain espagnol tint à faire constater que la rupture de la trêve ne lui avait point été notifiée officiellement; il revint sur le dommage éprouvé par ses sujets et la réparation que Charles VII leur devait pour ce motif.

Le roi avait promis d'ordonner aux Espagnols de faire guerre aux Anglais, mais il ne s'était point engagé lui-même. Les envoyés français s'en plaignirent et sollicitèrent une réponse plus claire. Puis, ils excusèrent leur maître de n'avoir point annoncé plus tôt que la trêve était rompue; il avait voulu s'acquitter de ce devoir au moment où il entra en Normandie, mais, voyant le bon succès accordé par Dieu à

1. Ms. lat. 6024, fol. 90.

2. *Ibidem*, fol. 66-71, les répliques du roi de Castille sont contenues dans les fol. 74-76.

ses armes, il avait préféré attendre une victoire complète. D'ailleurs, le roi de France ne supposait pas que les marchands de Castille eussent osé aller en Angleterre, car la mauvaise foi de cette nation, son manque de scrupules à observer les engagements pris sont depuis longtemps connus. Du reste, la notification officielle d'une guerre prévue par les traités ne doit s'entendre que d'une guerre nouvelle : or, avec les Anglais, les hostilités durent depuis trente ans. Quant au reproche fait par Jean II à son allié de ne l'avoir point soutenu dans sa lutte contre la Navarre et l'Aragon, il est injuste, car chacun sait que le roi de France a eu lui-même beaucoup d'ennemis à combattre ; le roi de Castille, sollicité de même, a allégué sa guerre contre les Maures. Les Espagnols se plaignent que de nouvelles taxes leur sont imposées : ils ont tort, car Charles VII a refusé au contraire à son argentier de laisser adjuger la « marque » sur les Castillans¹ ; il a seulement fait percevoir dans tous les ports de France un droit de « truagium », et on cessera de l'exiger dès que l'argentier sera remboursé. — Ces raisons ne parvinrent pas à convaincre complètement Jean II ; il consentit pourtant à faire publier la guerre contre les Anglais sur terre et sur mer par tout son royaume ; il observait toutefois que « se pourroit bien excuser de faire ce qu'ilz demandent, mesmement selon ce qu'il y a a présent grans necessitez qui surviennent..... tant avec les Sarrasins ennemis la sainte foy catholique..... comme es autres roys et royaumes chrestiens ses voisins que a aucuns rebelles et désobéissans de ses vassaulx et subgiez. »

Dans sa première réponse, le roi de Castille affirmait que les privilèges accordés en France aux marchands de son pays, l'avaient été en récompense de services rendus. Les ambassadeurs de Charles VII protestèrent contre une pareille allégation : l'octroi de ces avantages a été purement gracieux, et un des souverains de l'Espagne l'a sollicité ; ils ne constituent pas un profit, comme on l'a prétendu, mais une perte

1. Le droit de marque ou de représailles est le « droit concédé à un particulier par l'autorité souveraine, dont il est le sujet, de reprendre même par la force son bien ou l'équivalent de son bien sur un étranger et les concitoyens de cet étranger, lorsqu'il n'a pu obtenir justice par les voies judiciaires du pays de son adversaire » (René de Mas-Latrie, *Droit de marque au moyen âge*, p. 4).

pour le royaume de France. Ils ajoutèrent que, toute révérence gardée, il y avait mauvaise grâce à rappeler constamment ses bienfaits. Il semble, en outre, établi que les Espagnols sont toujours bien reçus à la Rochelle. On avait demandé à Jean II, comme nous l'avons vu, d'accorder des privilèges aux commerçants français, à quoi il avait été répliqué que personne ne payait de taxes en Biscaye : quel avantage a dès lors la France sur les autres nations ? — Mais le roi dit qu'il était inutile de revenir sur ce sujet : on en avait traité longuement, lors du renouvellement des alliances, et on avait reconnu la chose impossible « pour plusieurs légitimes raisons ». Il était certain, selon lui, que les Castillans avaient à subir en France mille vexations et il lui semblait opportun de nommer de part et d'autre des arbitres qui décideraient qui avait raison ; en attendant que la question fût tranchée, il demandait que l'exercice du droit de marque cessât aussitôt et qu'aucune taxe nouvelle ne fût imposée à ses sujets.

Les ambassadeurs français affirmèrent que Jean II ne pouvait ignorer la querelle des Espagnols et des Allemands, puisqu'il avait approuvé un traité conclu entre eux, qui était si désavantageux pour ces derniers, qu'ils étaient absolument empêchés de venir à la Rochelle, et cela au grand préjudice de la France. On y stipulait en effet que les Allemands pourraient amener des marchandises dans ce port, mais qu'il leur était interdit d'y prendre cargaison. Il en résultait que l'exportation des vins avait sensiblement diminué, et que les Castillans n'ayant plus de concurrence à redouter avaient élevé dans des proportions considérables le prix du fret. — A ces raisons, le roi répondit seulement que les Allemands n'étant point sujets de Charles VII, celui-ci n'avait rien à voir dans les traités qu'ils faisaient avec les Espagnols.

En ce qui touchait la flotte à entretenir de concert avec le roi de France et le duc de Bretagne, Jean II allait ordonner une enquête auprès de ses sujets des côtes « pour soy informer en quel maniere se pourroit mettre en effect le plus tost qu'il se pourra faire ».

Le 12 novembre 1450, à Arevalo, le souverain de Castille remit à Gérard Le Boursier et à Iñigo Darceo une lettre scellée de son grand sceau dans laquelle il déclarait considérer comme sienne la guerre que Charles VII menait contre les Anglais pour recouvrer son duché de Guyenne ; mais il

constatait que la reprise des hostilités ne lui avait point été notifiée par lettre patente, et il pria son allié de remplir au plus tôt cette formalité, afin que le texte du traité fût ainsi scrupuleusement respecté¹. Deux jours avant, le 10 novembre², dans un document adressé à son fils, l'infant D. Enrique, au connétable D. Alvaro de Luna, au maître de Santiago, aux riches hommes et à tous ses sujets, il annonçait son intention de combattre l'Angleterre.

1. Ms. latin, 6024, fol. 85, pièce just. n° 65.

2. *Ibidem*, fol. 86.